



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Kevin CALONNE

Sylvain-Loup JACQUOT
Charlotte POURCELOT
Jean-Pierre TABIN

RAPPORT D'ÉVALUATION

Politique économique et sociale

Université catholique de Louvain
(UCLouvain)

03.06.2020

Table des matières

Politique économique et sociale : Université catholique de Louvain.....	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et du programme évalué.....	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	8
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	8
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme .	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme.....	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	10
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	11
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme.....	11
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	12
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.....	13
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme.....	13
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	13
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	15
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	15
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme.....	17
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée).....	17
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC).....	18
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants.....	18
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	19
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.....	20
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation.....	20
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	20
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	20
Conclusion.....	21
Droit de réponse de l'établissement.....	22

Politique économique et sociale : Université catholique de Louvain

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019-2020 à l'évaluation des programmes « Sciences politiques, gestion publique et sciences administratives ». Dans ce cadre, les expert·e·s mandaté·e·s par l'AEQES se sont rendu·e·s les 2 et 3 décembre 2019 à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) à Louvain-la-Neuve, dans les locaux de la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) sis rue de la Lanterne magique, 32 à 1348 Louvain-la-Neuve, accompagné·e·s par une membre de la Cellule exécutive. Ils y ont évalué le master 120 en Politique économique et sociale (MPES). Le master est organisé chaque année sur 3 sites décentralisés, choisis en fonction de leur proximité avec le lieu de résidence des étudiant·e·s inscrit·e·s.

Le comité des expert·e·s a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les expert·e·s ont rencontré 5 représentant·e·s des autorités académiques, 28 membres du personnel, 6 étudiant·e·s, 4 diplômé·e·s et 6 représentant·e·s du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Kevin CALONNE, expert de la profession et président du comité
- Sylvain-Loup JACQUOT, expert étudiant
- Charlotte POURCELOT, experte de l'éducation
- Jean-Pierre TABIN, expert pair

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

FORCES PRINCIPALES

- La mise en place de critères de qualité au niveau institutionnel qui sont déclinés par la direction de la FOPES
- Un environnement de travail qui invite les enseignant·e·s à proposer des initiatives et assure leurs accompagnements pour une mise en œuvre effective
- Deux services centraux de soutien à la gestion de la qualité qui apportent leur expertise à la FOPES dans ses projets d'amélioration continue
- Un dispositif d'aide à la réussite efficace et adapté aux attentes d'un public adulte en reprise d'étude
- Des méthodes pédagogiques innovantes et adaptées à la fois au public et aux objectifs de développement des compétences transversales (AA.6. du Référentiel d'acquis d'apprentissage)
- Un contrat pédagogique négociable pour certaines UE, ce qui responsabilise les étudiant·e·s et permet de prendre en compte leurs attentes et contraintes
- Les rencontres « Collectifs FOPES » auxquelles participent l'ensemble du personnel et lors desquelles sont abordées des thématiques liées à la qualité
- Une procédure d'admission en plusieurs étapes qui sensibilise les étudiant·e·s quant à la charge de travail et au niveau d'exigence attendu par le master

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Les initiatives lancées par l'UCLouvain au nom des 17 « critères pour une formation universitaire de qualité » ne font pas l'objet d'une évaluation
- Le taux de défense de mémoire en dernière année n'est pas optimal
- Il n'y a pas de validation des acquis à l'intérieur du programme
- Le plan d'action dans son état actuel ne permet pas d'identifier précisément les résultats attendus des actions planifiées

OPPORTUNITÉS

- Le master proposé sur plusieurs sites décentralisés permet à la FOPES de se rapprocher d'un public qui n'aurait pas pu suivre des cours universitaires à Louvain-la-Neuve
- Le réseau important d'ancien·e·s étudiant·e·s
- La renommée du master en politique économique et sociale (MPES) auprès des organismes liés au Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
- Le public adulte en reprise d'étude et certaines cohortes peu nombreuses (en fonction du lieu de l'enseignement) permet aux enseignant·e·s d'innover dans le domaine des méthodes pédagogiques

MENACES

- L'ouverture prévue à la FOPES d'un master de spécialisation, qui se fait à ressources administratives égales

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Les 17 « critères pour une formation universitaire de qualité » et leur déclinaison en initiatives visant l'amélioration continue des programmes de l'UCLouvain constituent un excellent référentiel pour les différents projets d'amélioration continue de la FOPES. Le comité invite la Direction de la FOPES à évaluer l'impact des initiatives terminées au regard de chaque critère.
- 2 Le comité invite à tirer profit du portfolio de compétences qui résulte d'un projet soutenu par le Fonds de développement pédagogique (FDP) et auquel la FOPES a participé. Ce portfolio favoriserait la prise de conscience par les étudiant·e·s de leur montée en compétences tout au long du cursus.
- 3 Les équipes pédagogiques ont mis en place une révision de l'ensemble du processus mémoire, ainsi que des cours et activités (atelier de recherche documentaire, week-end mémoire, etc.). Malgré cela, le taux d'étudiant·e·s ne défendant pas leur mémoire en dernière année d'études reste un domaine d'amélioration. Le comité invite les équipes pédagogiques de la FOPES à envisager la possibilité de développer d'autres formes de mémoires pour permettre à davantage d'étudiant·e·s de terminer le cycle.
- 4 L'ouverture des étudiant·e·s du master en Politique économique et sociale (MPES) à l'international est rendue difficile par les impératifs d'une vie personnelle et professionnelle remplie. Néanmoins, le comité invite la direction de la FOPES à étudier cette piste d'amélioration tout en prenant en compte les réalités propres à un public en reprise d'étude. Par exemple, via des classes virtuelles avec des universités étrangères partenaires, via l'invitation d'enseignant·e·s internationaux, etc.
- 5 Le comité invite la direction de la FOPES à prolonger le travail d'élaboration de solutions en réponse aux menaces et faiblesses identifiées au travers d'un plan d'action qui deviendrait aussi un outil de communication interne.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Fondée en 1425, l'Université de Louvain devient l'Université catholique de Louvain (UCL) en 1834. En 1970, l'UCL est scindée en deux universités : l'une flamande et l'autre francophone. L'UCL fonde alors un nouveau campus à Louvain-la-Neuve. L'UCLouvain dispose à ce jour de six implantations réparties à Bruxelles et en Wallonie.

L'UCL est une université complète, fondée sur trois secteurs : sciences humaines et sociales, santé, sciences et techniques. Chaque secteur regroupe des instituts de recherche et des facultés d'enseignement. Celles-ci sont au nombre de quatorze : l'école polytechnique de Louvain ; la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme ; la Faculté de droit et de criminologie ; la Faculté de médecine et médecine dentaire ; la Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ; la Faculté de philosophie, arts et lettres ; la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ; la Faculté de santé publique ; la Faculté de théologie ; la Faculté des sciences de la motricité ; la Faculté des bioingénieurs ; la Faculté des sciences ; la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ; la Louvain School of management. En 2017-2018, l'UCLouvain organisait 42 bacheliers, 126 masters, des masters de spécialisation, des formations de troisième cycle, des formations à l'enseignement ainsi que des formations continues.

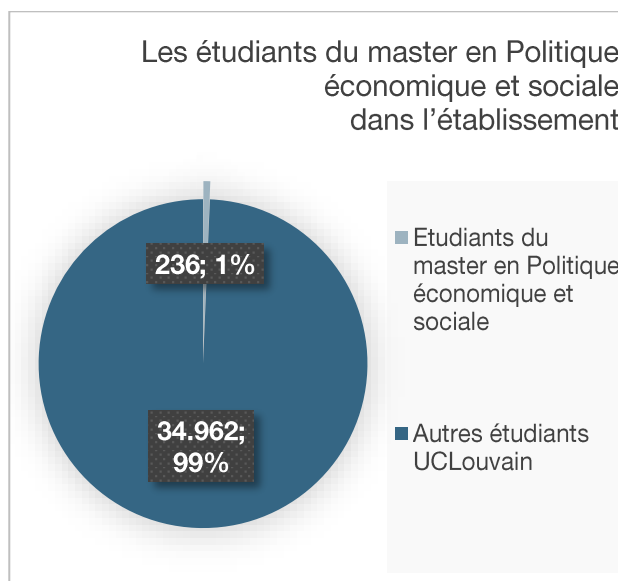
Le master 120 en politique économique et sociale (MPES) est organisé en horaire décalé par la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES). Cette école² appartient à la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO). Outre le MPES, la FOPES organise à partir de septembre 2019 un master de spécialisation (60 ECTS) en Économie sociale, conjointement avec l'université de Liège (HEC).

La FOPES dispose d'un partenariat structurel avec le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) dès sa création en 1974. Ce partenariat se traduit par une représentation paritaire entre membres du MOC et de l'UCLouvain au sein du Comité d'orientation de la FOPES qui définit les grandes orientations stratégiques de la FOPES. Le recrutement s'opère en collaboration avec le mouvement et une partie des étudiant·e·s en sont issu·e·s.

Le MPES proposé depuis 1974 est dispensé en horaire décalé et vise un public d'adultes en reprise d'étude qui n'aurait pas suivi un cursus universitaire sans que des aménagements leur soient proposés. La FOPES a donc organisé son enseignement de manière délocalisée sur plusieurs implantations afin de se rapprocher de son public. En fonction du nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s et de leur répartition territoriale, des regroupements peuvent avoir lieu sur décision de la FOPES.

² Malgré son nom, la FOPES « Faculté ouverte de politique économique et sociale » correspond à une entité qui organise des enseignements, elle-même inscrite au sein de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (la FOPES n'est donc pas une faculté au sens de N-1 dans une institution universitaire).

Pour l'année de référence 2018-2019³, le nombre d'inscrits à l'UCLouvain dans le master en Politique économique et sociale s'élevait à 236 étudiants, ce qui représente 86% de la population totale de ce master en Fédération Wallonie-Bruxelles (où ce master est organisé par un seul autre établissement).



³ Source : établissements.

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 L'UCLouvain a publié en septembre 2015 son projet stratégique institutionnel, « Louvain 2020 ». Le premier axe consiste à « offrir des formations de qualité » et propose de renforcer l'approche programmatique en y intégrant des innovations pédagogiques.
- 2 Le personnel académique de la FOPES est quant à lui représenté par les coordinateurs académiques au sein des Commissions de programme. C'est en son sein que sont notamment gérés le pilotage des mémoires, le processus d'admission des étudiants et l'organisation et le suivi des comités de cycle. Le comité souligne le rôle actif et indépendant donné aux coordinateurs académiques qui participe à une répartition équilibrée des responsabilités au sein de la FOPES.
- 3 Depuis 2018, la FOPES incite les étudiant·e·s à participer à la gouvernance de la FOPES. Six étudiant·e·s élu·e·s par leurs pairs constituent une délégation prenant part au Conseil de la FOPES dont le rôle principal est de discuter et contrôler des actions prises par le Bureau, l'organe exécutif de l'école.
- 4 Les Comités de cycle organisent la représentation des étudiant·e·s par bloc. Or, dans les faits, cette représentation se heurte à la réalité d'étudiant·e·s en reprise d'étude dont l'agenda rend difficile son organisation fluide. Cette difficulté affaiblit la volonté affichée de la FOPES d'intégrer les étudiant·e·s à sa gouvernance.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 5 Le Conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO), organe d'avis institutionnel quant à la qualité de la formation, a publié en 2007-2008 un ensemble de « 17 critères pour une formation universitaire de qualité » répartis selon 3 axes (pertinence, moyens et équité). Ces critères, bien qu'antérieurs au « Louvain 2020 », viennent préciser les objectifs stratégiques qui y sont repris. La FOPES se base sur une sélection des critères les plus pertinents au regard de sa situation afin de guider ses initiatives d'amélioration de la qualité du master. La FOPES a bien effectué cette sélection, mais le comité note cependant l'absence d'évaluation des initiatives au nom des critères retenus, tant au niveau institutionnel qu'au niveau facultaire.

- 6 Cette institutionnalisation de la gestion de la qualité permet :
- le lancement par la direction de la FOPES de projets d'amélioration continue bénéficiant d'un soutien stratégique institutionnel. Ce soutien ne se fait pas au détriment de la liberté nécessaire pour adapter la vision institutionnelle aux réalités de la FOPES ;
 - la validation et l'accompagnement d'initiatives prises par le corps enseignant (par ex. préparation d'un MOOC, mobilisation de cours dans lequel sont insérées des techniques de créativité, etc.).
- 7 Au niveau de l'UCLouvain, Le groupe de travail appelé « Qualité académique des programmes » (QAP) publie une fois à l'année ses observations, ses retours de la part des différentes facultés et écoles quant à la gestion de la qualité (analyse des évaluations de programmes, mouvements de fond au niveau facultaire, etc.). C'est une source d'information importante pour la présidence d'école et de faculté dans son pilotage de la qualité.
- 8 Il y a un an, la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) a nommé une responsable qualité en son sein. Sa fonction consiste à adapter les outils de gestion de la qualité mis en place par le Service d'appui à la qualité de l'offre de programmes académiques (QOPA) aux besoins de l'ESPO. C'est à son niveau que sont produits les EEE et l'évaluation des programmes et des services d'aide à la réussite dont bénéficie la FOPES.
- 9 Un questionnaire EEE spécifique à la FOPES a été créé afin de prendre en compte les attentes et besoins particuliers des publics adultes en reprises d'études. Cette évaluation a lieu à la mi-parcours et à la fin du cursus. Des conseillers à la formation de la FOPES et des conseillers du Louvain Learning Lab (LLL) ont participé à ce processus de création. Le comité souligne l'efficacité et la pertinence de ces coopérations transversales entre le personnel facultaire et services centraux pour une gestion intégrée de la qualité.
- 10 Une réunion de Commission de programme mensuelle a lieu entre coordinateurs académiques, de même qu'une réunion entre conseiller·e·s à la formation. Les questions de gestion de la qualité au long cours sont abordées au cours de ces réunions. Enseignant.e.s, conseiller·e·s à la formation, staff administratif et étudiant·e·s se retrouvent également mensuellement au sein d'un bureau. Ces rencontres permettent d'envisager le master à moyen et long termes et de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour réaliser cette vision. Les rencontres « Collectifs FOPES », organisées deux fois par an, sont une autre occasion de rassembler les équipes autour de questions liées à la qualité du programme du master.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 11 Au niveau institutionnel, Le processus de gestion de l'offre académique a été simplifié en 2014-2015. C'est dans ce contexte que le QAP a été mis en place l'année suivante. La révision du programme peut avoir lieu sur base annuelle à la demande de la FOPES. Le QAP se positionne alors comme appui des responsables de programme dans leurs réflexions pédagogiques.
- 12 Le processus de création et de modifications de programme est clairement défini et s'articule en deux phases successives. La première consiste à la rédaction d'une proposition au niveau facultaire. Elle se termine par l'analyse de la proposition et une décision des autorités institutionnelles. Le comité souligne l'intervention de la QOPA à plusieurs endroits du processus dans des rôles de déclencheur du processus et d'organe d'expertise qualité.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 13 Les rencontres « Collectifs FOPES » permettent également de partager entre personnels académique, administratif et dirigeant sur les différentes initiatives de gestion de la qualité entreprises en son sein. Le comité appuie cette initiative qui permet de rassembler l'ensemble du personnel autour d'objectifs communs d'amélioration de la qualité au sein de l'école.
- 14 Les conseillers à la formation sont le point de contact privilégié des étudiant·e·s et constituent le relais effectif entre l'école et les groupes en formation.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité invite la direction de la FOPES, en collaboration avec les services de soutien de la qualité, à lancer une réflexion sur l'évaluation des initiatives prises sur base des 17 « critères pour une formation universitaire de qualité ».
- 2 La politique qualité telle qu'elle est mise en place par l'UCLouvain est convaincante. Un point sur lequel elle pourrait être encore améliorée concerne la communication aux étudiant·e·s sur l'efficacité de la politique qualité mise en œuvre. Cette politique, au vu du profil des étudiant·e·s du master évalué, pourrait être une source d'inspiration professionnelle particulièrement intéressante.
- 3 Le comité a relevé les nombreuses collaborations entre la FOPES, le QOPA et la QAP dans la gestion intégrée de la qualité, et invite la direction du master en Politique économique et sociale (MPES) à maintenir et renforcer cette collaboration efficace.
- 4 Le comité souligne la volonté affichée de la FOPES d'intégrer les étudiant·e·s aux processus de décision et de contrôle de l'école. Cet objectif ne pourra être rempli qu'à la condition de leur apporter la flexibilité qu'appelle leur statut d'étudiant·e·s en reprises d'étude. Le comité invite d'explorer des solutions comme par exemple l'organisation de réunion en visioconférence.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 L'insertion socioprofessionnelle des étudiant·e·s est le sixième chantier du premier axe repris dans le projet stratégique « Louvain 2020 ». Le comité est d'avis que le master évalué est un levier de progression aux niveaux personnel et professionnel, qui parfois permet aux diplômé·e·s d'obtenir une promotion, ou de se voir confier des missions supplémentaires. Le comité relève la plus-value importante du réseau créé entre étudiant·e·s et facilitée par l'apprentissage coopératif.
- 2 Les 8 premiers critères sur la liste des 17 formulés par l'UCLouvain permettent d'évaluer la pertinence des programmes d'étude. Chaque programme sélectionne parmi ceux-ci les critères qui lui semblent le plus en phase avec ses spécificités et les module par l'entremise d'un dialogue continu entre les enseignant·e·s et la FOPES, modéré par le ou la responsable du programme.
- 3 La FOPES a formulé et détaillé dans le référentiel d'acquis d'apprentissage une vision de la personne diplômée à l'issue du master. Cette vision répond aux attentes du monde socioprofessionnel et démontre la volonté de la FOPES d'adopter un regard critique sur le programme du MPES en y intégrant les attentes extérieures.
- 4 Le monde professionnel est représenté au niveau du Comité d'orientation. Celui-ci est composé paritairement d'une part de membres de l'UCLouvain et d'autre part de membres du Mouvement ouvrier chrétien (MOC) et des organisations qui en dépendent.
- 5 Un dialogue informel entre le monde académique et professionnel existe également au travers des différentes commissions mémoire chacune composée de deux académiques/scientifiques et d'une personne de terrain.
- 6 La participation des étudiant·e·s à des recherches n'est pas un objectif du master. Néanmoins, les compétences liées aux activités de recherche sont développées lors de la rédaction du mémoire. Dans certains cas, les étudiant·e·s sont même associé·e·s à des projets de recherche menés par les enseignant·e·s.
- 7 Du fait de l'ancrage local du MPES, la mobilité sortante (Erasmus OUT...) est peu développée dans le cursus. Ce choix se justifie d'autant plus par la situation professionnelle et familiale des étudiant·e·s en situation de reprise d'étude.
- 8 Les cours d'anglais ne font pas l'objet d'un AA visé par le master. L'existence de l'Institut des langues vivantes (ILV) au sein de l'UCLouvain propose des cours en complément du programme accessible aux étudiant·e·s du master mais qui sont difficiles d'accès pour des raisons de

surcharge et d'éloignement géographique chez les étudiant-e-s. L'institut des langues vivantes propose toutefois des outils en ligne pour l'apprentissage de l'anglais.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 9 C'est l'Administration des relations extérieures et de la communication (AREC) qui, au niveau de l'institution, gère la communication externe des programmes. Néanmoins, dans le cas de la FOPES, c'est elle-même qui organise une communication externe officielle de ses programmes au sein de ses réseaux.
- 10 Des campagnes spécifiques en faveur de la formation continue à horaire décalé sont également mises en place en collaboration avec l'Institut universitaire de formation continue (IUFC).
- 11 Le site web de l'UCLouvain reprend le programme du master évalué, les conditions d'admission, le profil des étudiant-e-s à l'inscription et les débouchés du master. Le comité évalue positivement la clarté des informations qui s'y trouvent.
- 12 Une capsule vidéo interactive de présentation du master évalué existe et permet aux étudiant-e-s d'accéder à des informations claires et complètes.
- 13 L'évaluation faite sur l'accès à l'information auprès des étudiant-e-s de 2011 à 2018 montre que 91% de ceux-ci sont d'avis que l'information reçue à l'inscription (à partir du site internet et de l'équipe administrative) était complète.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité invite la FOPES à étudier la possibilité d'inciter les étudiant-e-s qui le souhaitent à intégrer l'un ou l'autre des projets de recherche (par exemple pour les étudiant-e-s envisageant un troisième cycle) et de réfléchir aux moyens de favoriser le développement de recherches partenariales.
- 2 Pour que la dimension internationale enrichisse le programme, le comité souligne que l'internationalisation peut passer par d'autres modalités que la mobilité, telles que :
 - Le développement d'un réseau avec des universités étrangères francophones ou non francophones (ou l'appui sur le consortium européen Circle U auquel participe l'UCLouvain) pourrait être intéressant afin de susciter les pratiques linguistiques. Cette internationalisation pourrait se faire via des classes ou des échanges virtuels.
 - L'intensification d'invitation d'enseignant-e-s issus d'universités étrangères pour des conférences et ateliers thématiques.
- 3 Le comité invite également la direction à poursuivre la réflexion sur l'intégration de cours de langues dans le cursus.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Les AA du MPES sont repris dans le Référentiel d'acquis d'apprentissage et y sont explicités. Grâce à la mise en œuvre du projet institutionnel Acquis d'Apprentissage Louvain Learning Outcomes (AALLO) de septembre 2012 à juin 2015, les AA sont déclinés à la fois en cahier des charges rédigé par la Commission de programme (CP) et au travers d'un résumé rédigé par l'enseignant·e.
- 2 L'évaluation par les étudiant·e·s durant la période 2011-2018 de la clarté et de l'atteinte des objectifs indique que plus de 90% des personnes qui ont répondu étaient satisfaites de ces deux points.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 3 Les moyens pédagogiques sont variés et adaptés à un public adulte en reprise d'étude :
 - L'apprentissage coopératif développé au travers d'activités collectives (travaux de groupe notamment) est systématique. Ces activités permettent aux étudiant·e·s de développer des compétences transversales et elles participent à la création d'une dynamique de groupe qui est une des forces du master.
 - Les techniques de prise de décision en groupe sont un objectif pédagogique et font l'objet d'un apport théorique par les conseiller·e·s à la formation en collaboration avec le corps professoral.
 - L'accompagnement du groupe afin de mettre en place une dynamique et outiller les étudiant·e·s à cette démarche de co-création. A ce sujet, l'entrée en application du décret Paysage⁴, et plus précisément la disposition concernant l'individualisation des parcours via le programme annuel de l'étudiant (PAE), est un risque identifié par la FOPES pouvant mettre en danger la mise en place de pratiques pédagogiques axées sur la co-création en groupe. Le comité reconnaît la complexification de l'organisation de tels groupes sans pour autant l'envisager à un niveau tel qu'elle remettrait en question l'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

⁴ Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

- La dimension réflexive sur les processus d'apprentissage est au cœur des pratiques pédagogiques. En effet, le partage de différents points de vue, les résolutions de problèmes, la formulation de propositions sont favorisés. La réflexivité est ici considérée comme un exercice pédagogique. En formation elle est intéressante, entre autres, parce qu'elle provoque des conflits sociocognitifs qui suscitent et accroissent l'efficacité de l'accompagnement des étudiant·e·s et leurs apprentissages.
- Les dispositifs réflexifs et coopératifs sont nombreux et complémentaires. Parmi ceux-ci le comité a relevé : l'« atelier de départ », un week-end résidentiel organisé à la fin du processus d'admission, en tout début de cursus, qui crée les premiers liens entre étudiant·e·s; les travaux en sous-groupe ; les séminaires thématiques et méthodologiques ; ou encore le Conseil de groupe qui consiste à faciliter l'expression des difficultés rencontrées par le groupe d'apprenant·e·s de façon à y remédier le plus tôt et efficacement possible et à ne pas laisser s'installer les lacunes.

Le comité est d'avis que ces dispositifs répondent entièrement à la préoccupation d'intégration de méthodes pédagogiques innovantes reprises dans le premier axe du projet stratégique « Louvain 2020 ».

- 4 Sur base des données collectées auprès des étudiant·e·s du master inscrits entre 2011 et 2018, la pédagogie figure parmi les éléments qui ont motivé leur choix pour 83% d'entre eux. Le comité note également le faible taux d'absentéisme des étudiant·e·s du master à l'origine duquel la dynamique de groupe créée par l'apprentissage coopératif n'est pas étrangère.
- 5 La FOPES a mis en œuvre pour ce master des dispositifs en ligne :
 - Un MOOC en économie sociale a été lancé en phase de test par la FOPES, ce qui répond à deux objectifs qualité institutionnels⁵ et à un objectif propre aux visées du master⁶
 - Un module en ligne d'analyse de texte, en collaboration avec le LLL, à la base d'une initiative professorale, permet de compléter les enseignements donnés en présentiel et d'apporter de la flexibilité au programme.

La création d'un MOOC par la FOPES, non pas en remplacement du cours présentiel, mais bien en supplément de ce dernier est appréciée positivement par le comité. En effet, un public adulte en formation doit être invité à découvrir et utiliser des outils numériques qu'il ne connaissait peut-être pas auparavant.

- 6 Le comité souligne la qualité de l'accompagnement méthodologique lors de la rédaction du mémoire (ateliers de recherche documentaire, week-end mémoire, la fiche « projet de mémoire » qui présente le contenu du mémoire, bourse mémoire, commission d'accompagnement, suivi pédagogique régulier et les cours « Travaux de préparation au mémoire » en blocs 1 et 2) par le personnel de soutien aux études et à travers le week-end mémoire en bloc 1. Ce dernier permet de développer une problématique de recherche dans un processus de discussion avec les autres membres du corps professoral, les conseiller·e·s à la formation, la responsable « Service de ressources pédagogiques » (SRP) et les assistant·e·s FOPES.

⁵ C10 et C13 des « Critères pour une formation universitaire de qualité ».

⁶ AA6 du Référentiel d'acquis d'apprentissage.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 7 Un contrat pédagogique est proposé en début de chaque UE. Il est modulable en fonction des objectifs poursuivis par l'enseignant·e, de la taille du groupe et des attentes des étudiant·e·s. Le comité soutient cette initiative qui participe à la prise de décision en groupe et à un enseignement centré sur l'étudiant·e.
- 8 Il existe au sein du master évalué un taux élevé d'étalement du travail de rédaction du mémoire, voire d'abandon avant sa remise. Cet aboutissement de la formation représente une difficulté pouvant s'expliquer par une charge de travail trop importante tout au long du master pour des étudiant·e·s en reprise d'étude. La FOPES est conscientes de ce problème et une réflexion sur le sujet est reprise comme action prioritaire. La FOPES propose les actions suivantes :
 - Vérifier pour l'année 4 l'existence d'un projet concernant la rédaction du mémoire⁷ ;
 - Accentuer les soutiens pour les étudiant·e·s postposant le mémoire à une quatrième année ;
 - Évaluer la distribution de la charge de travail dans l'ensemble du programme.

Le comité évalue positivement la décision de la FOPES de mettre cette préoccupation au centre de sa réflexion globale sur la gestion du parcours étudiant, et est d'avis que les actions proposées permettront d'augmenter le taux de défense de mémoire en dernière année de master.

- 9 Les étudiant·e·s du bloc 2 ont la possibilité de choisir parmi plusieurs UE optionnelles. Les différentes UE proposées sont réparties par « spécialité ». Le choix parmi ces UE se fait de manière collégiale par les étudiant·e·s. Or, il est mathématiquement possible qu'une spécialité ne soit pas du tout couverte en bloc 2 suite au choix des étudiant·e·s. Le comité considère que toutes les spécialités sont pertinentes dans le cadre du MPES. Il s'agit donc d'un axe d'amélioration pour la FOPES.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 10 Plus de 90% des étudiant·e·s ayant répondu à l'évaluation des enseignements durant la période 2011-2018 étaient satisfaits de la clarté et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Un contrat pédagogique est proposé en début d'UE. Il est modulable en fonction des objectifs poursuivis, de la taille du groupe et des attentes des étudiant·e·s.
- 11 L'évaluation des apprentissages est protéiforme et traduit la recherche d'un équilibre : évaluation continue, examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation au cours, etc.
- 12 L'évaluation des acquis d'apprentissage se fait en deux temps : évaluation systématique et obligatoire / évaluation personnalisée et approfondie.

⁷ Par « Année 4 », il faut entendre l'année suivant les blocs 0, 1 et 2. Elle intervient suite à la décision de l'étudiant·e de reporter la soutenance de son mémoire de bloc 2.

- 13 L'évaluation des enseignements dans le master s'échelonne en 5 étapes et traduit une pédagogie de la réussite : évaluation formative (individuelles et/ou de sous-groupes) ; évaluation certificative ; remédiation ; évaluation finale ; délibération.
- 14 L'équipe pédagogique a la volonté de déployer une pédagogie de la réussite pour permettre l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité invite les enseignant·e·s à utiliser le portfolio des compétences pour favoriser la prise de conscience d'une montée en compétences des étudiant·e·s tout au long de leur cursus. Le portfolio, une fois complété, serait un excellent outil de communication des diplômé·e·s quant à la plus-value qu'ils ou elles pourraient maintenant apporter à leur organisme employeur.
- 2 Le comité considère que chaque spécialité du bloc 2 du MPES est pertinente au regard des objectifs de compétences du MPES. Dès lors, le comité invite la FOPES à s'assurer qu'au moins un cours optionnel parmi ces différentes spécialités du bloc 2 soit choisi par les étudiant·e·s. Cette action, sans remettre en question le processus de décision collégial actuellement en vigueur, pourrait prendre deux formes :
 - Sensibiliser les étudiant·e·s à choisir au moins un cours d'une spécialité au sein du bloc 2 ;
 - Introduire une règle du choix minimum d'un cours dans chaque spécialité.
- 3 Si le mémoire doit nécessairement alterner des temps de travail individuel et collectif, des dispositifs de formation « à » et « par » la recherche permettraient de faire baisser le taux d'abandon avant soutenance du mémoire. Le comité invite la FOPES à mettre en œuvre ou renforcer les dispositifs suivants et leur communication auprès des étudiant·e·s :
 - Renforcer le tutorat entre les doctorant·e·s et les mémorant·e·s.
 - Proposer des objets de mémoire explicitement en lien avec des recherches en cours
 - Renforcer le soutien en « méthodologies de recherche »
 - Privilégier peut-être un rapport d'étonnement pour les adultes en formation continue. Issu du monde de l'entreprise et de plus en plus, dans les établissements de santé, ce dernier est généralement pratiqué dans les formations professionnalisantes. Il s'agit d'un outil qui relève de la pédagogie de l'étonnement et qui consiste à permettre la réflexivité, la créativité et le changement.
 - Mémoires-actions : s'appuyer sur les *success stories* existantes (ex. création d'un jeu).

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 L'environnement au sein de la FOPES est propice à l'émergence d'idées nouvelles et à leur soutien. Par exemple :
 - l'enseignante du cours d'« Histoire et courants de pensée en économie » du programme du MPES a fait une proposition d'animation de cours basée sur la créativité. Celle-ci a été validée et soutenue matériellement par la FOPES ;
 - le Fonds de développement de la pédagogie de l'université lance des appels à projets pour l'innovation pédagogique. La FOPES incite les enseignant·e·s du MPES à remettre des projets dans ce cadre.
- 2 La délocalisation des enseignements est vue comme une opportunité par le corps professoral, malgré les exigences qu'elle leur impose. En effet, le corps professoral adhère à la volonté de la FOPES de se rapprocher d'étudiant·e·s géographiquement éloignés. De plus, selon les années, certains enseignant·e·s bénéficient de ce fait des trajets domicile - lieu de travail plus réduits.
- 3 La FOPES laisse la possibilité aux étudiant·e·s de choisir librement parmi une liste de cours optionnels en bloc 2. Ce dispositif pourrait être source de tension et avoir un impact négatif sur le corps professoral. Or, l'ESPO permet aux enseignant·e·s dont l'UE n'aurait pas été reprise de compléter leur charge de cours avec des UE d'autres programmes. Le comité évalue positivement cette gestion flexible des charges de cours.
- 4 Les réunions hebdomadaires entre le personnel administratif et entre les conseiller·e·s à la formation, ainsi que l'articulation des espaces administratifs permettent une coordination effective des actions.
- 5 Un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire pour un poste académique a été reçu dans le cadre du lancement du master de spécialisation en économie sociale, ouvert à la rentrée 2019-2020. Ce n'est cependant pas le cas pour le personnel administratif, dont les effectifs n'augmenteront pas.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 6 Les locaux de cours délocalisés sont munis d'un mobilier modulable, avec une pièce permettant les échanges en sous-groupe et d'une cafétéria pour faire des pauses sur la journée.
- 7 Les locaux situés à Louvain-La-Neuve sont majoritairement adaptés, toutefois certaines classes peuvent devenir exigües suite à l'augmentation croissante du nombre d'étudiant·e·s. Le comité est d'avis que des espaces suffisamment importants sont indispensables au bon déroulement des ateliers de travail en petit groupes.
- 8 Les étudiant·e·s ont accès à une bibliothèque fournie, et les ouvrages peuvent être disponibles sur les différents sites délocalisés où est dispensé le master.
- 9 Le SRP a développé une assistance en ligne pour les étudiant·e·s via des plateformes de visioconférence. Elles permettent aussi l'accès à des ressources documentaires. Les étudiant·e·s peuvent également disposer d'une assistance Zotero et Antidote pour la rédaction de travaux.
- 10 La FOPES met à disposition des étudiant·e·s un support matériel de qualité et d'une assistance pour les projets de recherche.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 11 L'objectif du master est de proposer une formation en horaire décalé à un public qui a priori ne se destinait pas à suivre un cursus universitaire. En effet, 50% des étudiant·e·s ont accédé au master par la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE), 45% via une passerelle et 5% via un titre académique permettant un accès direct. En toute logique, pour atteindre cet objectif, un important dispositif d'accompagnement est mis en place.
- 12 La FOPES a mis en place un dispositif, que le comité évalue positivement de par son efficacité, en deux étapes préalables à l'inscription :
 - La première étape consiste en un processus d'admission constitué d'un examen écrit et d'un examen oral pour les étudiants entrant par la VAE. A ce stade déjà, les étudiant·e·s peuvent solliciter un soutien de la part des conseiller·e·s à la formation (cf. infra concernant le rôle de ces personnes). Le taux de réussite au processus d'admission est élevé et permet de concentrer les abandons avant l'entrée en master. Le comité est d'avis que cette spécificité du MPES n'est pas contraire au principe du libre accès dans l'enseignement supérieur et participe à la responsabilisation des étudiant·e·s quant à la charge de travail et le niveau de qualité des productions attendu de leur part ;
 - La seconde consiste en un entretien d'orientation lors duquel chaque étudiant·e rencontre un conseiller·e à la formation. Cette rencontre permet de s'assurer que les attentes des étudiant·e·s sont en concordance avec les objectifs du programme. Ce premier moment d'échange permet également aux conseiller·e·s à la formation de détecter des besoins d'accompagnement spécifiques. C'est seulement après cet entretien que le processus d'inscription peut commencer. Ici aussi, le comité est d'avis que ce processus participe plus à la responsabilisation des étudiant·e·s qu'à une sélection qualitative.

- 13 Les étudiant·e·s intégrant le master doivent passer par un bloc 0 constitué de 60 ECTS. Il s'agit d'un bloc de cours complémentaires qui est proposé à tous les étudiant·e·s indépendamment de leur parcours. Ce bloc 0 ne permet donc pas de cibler les besoins d'apprentissage particuliers des étudiant·e·s, mais constitue un bloc complet supplémentaire que tout·e étudiant·e doit valider pour l'obtention de son master.
- 14 Les 8 conseiller·e·s à la formation, affectés à hauteur de ½ ETP, sont des relais efficaces entre les étudiant·e·s et les corps pédagogique et administratif. Leur présence en cours facilite la remontée de difficultés rencontrées. De même les réunions hebdomadaires entre le personnel administratif et les conseiller·e·s à la formation, ainsi que l'articulation des espaces administratifs permettent une coordination efficace et une grande réactivité face aux problèmes rencontrés.
- 15 Un conseiller VAE est également affecté à hauteur de ½ ETP pour l'accompagnement des étudiant·e·s du master grâce à l'obtention de fonds issus du projet FSE VAE 2014-2020.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 16 Une responsable qualité a été nommée au niveau de l'ESPO. Son travail consiste à compléter l'arsenal des moyens de collecte de données de la FOPES afin de mieux piloter les programmes proposés.
- 17 Une enquête sociodémographique ponctuelle a été menée par la FOPES. Les résultats seront connus en avril 2020 et permettront à la FOPES de mieux comprendre les réalités sociologiques des étudiant·e·s du master.
- 18 La FOPES a collecté des données au travers d'une enquête menée en 2019 et portant sur les étudiant·e·s du programme inscrit·e·s à partir de 2011. Les publics-cibles sont variés (diplômé·e·s, étudiant·e·s actuel·le·s, étudiant·e·s ayant abandonné et étudiant·e·s ayant terminé leur cursus mais dont la rédaction du mémoire est en cours), les thèmes abordés sont pertinents et les données collectées sont en nombre remarquable (293 réponses soit 47% de réponses). Ces données permettent à la FOPES de faire des analyses pertinentes dans le cadre de leur pilotage de la qualité programmatique.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité souligne l'excellente qualité de l'accompagnement des étudiant·e·s. Pour certains, cet accompagnement commence déjà lors de l'épreuve d'admission avec la possibilité de participer à des ateliers préparatoires. Le comité invite la direction de la FOPES à s'assurer du maintien de cet accompagnement de qualité.
- 2 L'impact de l'organisation du nouveau master de spécialisation portera surtout sur les services administratifs et devra faire l'objet d'une attention particulière de la part de la direction afin d'éviter une charge de travail trop importante.
- 3 Le comité invite la FOPES à entamer une réflexion sur la pertinence du bloc 0 identique et obligatoire à tous les profils d'étudiant·e·s entrants via une VAE. Le comité est d'avis, contrairement aux préoccupations de la direction de la FOPES, que cela ne mettra pas en péril la cohésion des groupes en formation.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 La Commission d'évaluation interne (CEI) qui a réalisé l'autoévaluation était composée de membres du personnel enseignant, administratif et de soutien aux études. Les étudiant-e-s n'ont pas été intégré-e-s à cette CEI, mais ont participé à deux réunions SWOT.
- 2 Le comité souligne la clarté du dossier d'autoévaluation qui lui a été soumis. L'exercice témoigne de l'intégration des enjeux liés à l'amélioration continue de la qualité au sein de la FOPES et des préoccupations des services centraux de l'université.
- 3 L'ESPO dispose d'un Tableau de bord facultaire depuis 2017 qui a été utilisé comme source d'information complémentaire à l'élaboration du plan d'action. Le comité souligne cette initiative qui démontre la volonté d'enrichir l'autoévaluation du master en s'inspirant des améliorations proposées dans d'autres cursus.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 4 La SWOT a rassemblé l'avis de toutes les parties prenantes du master.
- 5 Une méthode participative a été choisie pour l'animation de cette activité (méthode des post-it). Le comité souligne, à travers ce choix, la volonté de la FOPES d'intégrer les points de vue de tou-te-s afin d'orienter les projets d'amélioration du master à mettre en œuvre.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 6 Le plan d'action se base sur les enquêtes menées, l'analyse SWOT et la rencontre « Collectif FOPES » consacrée à l'évaluation AEQES. La continuité entre diagnostic posé et proposition d'actions à mener est donc respectée.
- 7 Le plan d'action reprend les délais dans lesquels les pistes d'action proposées doivent être mises en œuvre, ce qui est évalué positivement par le comité. Cependant, le plan d'action, tel que présenté au comité, ne permet pas un pilotage à moyen et long termes de l'amélioration de la qualité au sein du master. En effet, il n'est pas suffisamment précis sur les résultats attendus, les ressources à mobiliser, les indicateurs de qualité, les personnes responsables du pilotage des différents projets et les équipes projets qui les mèneront à terme.

RECOMMANDATION

- 1 La FOPES a mis en place une autoévaluation où toutes les parties prenantes ont eu la possibilité de s'exprimer sur le diagnostic et sur les pistes d'action. Le comité invite la direction à se reposer sur cet excellent travail collaboratif pour affiner le plan d'action afin qu'il devienne un outil efficace de pilotage de la qualité et de communication interne.

Conclusion

Le master en Politique économique et sociale à horaire décalé évalué dans ce rapport est d'une excellente qualité. La liberté donnée aux enseignant·e·s quant aux méthodes pédagogiques doublée d'un accompagnement facultaire et institutionnel des initiatives professorales permet d'adapter les enseignements et leurs modalités d'évaluation au profil particulier des étudiant·e·s adultes en reprise d'étude.

La qualité de l'encadrement des étudiant·e·s par les enseignant·e·s et les conseiller·e·s à la formation est particulièrement efficace et permet le développement des compétences dans les meilleures conditions. Cet accompagnement ne se fait aucunement au détriment de la responsabilisation des étudiant·e·s.

Les services d'aide à la réussite des étudiant·e·s sont multiples et remplissent leur objectif efficacement.

Aux yeux du comité, une réflexion en interne devrait être menée ou poursuivie sur trois éléments importants :

- l'évaluation facultaire des projets mis en œuvre dans le cadre des « 17 critères pour une formation universitaire de qualité » ;
- le peu de reconnaissance des acquis des étudiant·e·s lors de l'analyse des dispenses possibles au programme du bloc 0 ;
- les difficultés rencontrées par les étudiant·e·s pour défendre leur mémoire dans des délais raisonnables. Cette dernière réflexion se basera notamment sur l'évolution de 2015 (dates où les premières initiatives ont été mises en œuvre par la FOPES) à aujourd'hui des données relatives au moment où les étudiant·e·s ont défendu leur mémoire.

Enfin, le comité insiste sur l'importance d'un plan d'action accessible et lisible permettant à toutes les parties prenantes de la FOPES de s'informer sur les projets élaborés, leur état d'avancement et les résultats attendus.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Sciences politiques, gestion
publique et sciences
administratives
2019-2020

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'ensemble des commentaires précédents ayant été pris en compte, la FOPES ne souhaite pas formuler de nouvelles observations.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Prof. Olivier Servais
Doyen de la faculté ESPO

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Prof. Patricia Vendramin
Présidente de la FOPES

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations »).

² Mentionner le numéro précédant le paragraphe.